|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **NATIONS UNIES** | Description: Description: !UNLOGO |  | Description: E:\Logos\UNESCO (black).jpg | FAO-LOGO |  | **BES** |
|  |  | **IPBES**/8/2 |
|  | [**Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques**](http://unterm.un.org/DGAACS/unterm.nsf/WebView/89752D0EE42F5EDF852575EC006B64B1?OpenDocument) | Distr. générale 19 mars 2021Français Original : anglais |

Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

Huitième session

En ligne, 14 – 24 juin 2021

Point 5 de l’ordre du jour provisoire[[1]](#footnote-2)\*

Rapport de la Secrétaire exécutive sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail glissant pour la période allant jusqu’en 2030

Progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail glissant pour la période allant jusqu’en 2030

 Rapport de la Secrétaire exécutive

 Introduction

1. Dans sa décision IPBES‑7/1, la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (la « Plateforme ») a adopté le programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu’en 2030, qui figure dans l’annexe I à cette décision. Dans cette même décision, la Plénière a décidé de procéder à la mise en œuvre du programme de travail conformément au budget approuvé figurant dans la décision IPBES-7/4 et dans la limite des ressources disponibles.
2. Conformément à la demande formulée au paragraphe 2 de la section I de la décision IPBES‑7/1 par laquelle la Plénière priait la Secrétaire exécutive de lui présenter, à sa huitième session, un rapport sur les progrès accomplis dans l’exécution du programme de travail, la Secrétaire exécutive, en consultation avec le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau, a établi, en vue de son examen par la Plénière, le présent rapport sur l’exécution du programme de travail glissant pour la période allant jusqu’en 2030. Ce rapport fournit des informations sur la mise en œuvre de tous les aspects du programme de travail, et fait le point sur le processus de recrutement des membres du personnel du secrétariat au cours de la période allant de 2019 à 2021.

 I. Progrès accomplis dans l’exécution du programme de travail

1. Le *Rapport sur l’évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques* (IPBES/7/10/Add.1) a marqué l’aboutissement du premier programme de travail de la Plateforme. Cette publication majeure a suscité un intérêt sans précédent de la part des médias, aussi bien traditionnels que sociaux, et a largement contribué à sensibiliser les gouvernements et les autres parties prenantes, y compris le secteur privé, à l’importance de la biodiversité dans le monde.
2. En l’espace d’environ cinq ans, la Plateforme a constitué une base de connaissances comprenant huit évaluations dans le cadre desquelles ont été analysées plus de 35 000 publications scientifiques et autres formes de savoirs, notamment des savoirs autochtones et locaux. Ces évaluations ont guidé l’examen du Cadre mondial de la biodiversité pour l’après 2020 dans le contexte plus large du Programme de développement durable à l’horizon 2030. Les travaux de la Plateforme sont l’expression de l’engagement d’une communauté dynamique de scientifiques et autres détenteurs de savoirs des différentes régions du monde, qui ont mis leur temps et leurs idées au service de la Plateforme afin qu’elle puisse fonder ses décisions sur la science et les connaissances les plus fiables et les plus utiles à l’élaboration des politiques.
3. Par ce programme de travail, adopté dans la décision IPBES‑7/1, la Plateforme continuera d’ouvrir de nouvelles voies pour guider les changements transformateurs qui doivent être opérés d’ici 2030. Grâce à l’engagement et à l’enthousiasme inébranlables de ses membres, experts et parties prenantes, la Plateforme a pu répondre aux demandes de la Plénière, en dépit de la pandémie de coronavirus (COVID-19), 20 réunions de premier plan ayant été organisées en ligne depuis la septième session de la Plénière.

 A. Objectif 1 : Évaluation des connaissances

1. Les progrès accomplis dans l’élaboration des trois évaluations, qui a débuté dans le cadre du premier programme de travail de la Plateforme, sont décrits dans le document IPBES/8/INF/3 et comprennent les suivants :
	1. *Évaluation des valeurs*. Dans sa décision IPBES-6/1, la Plénière a approuvé la réalisation d’une évaluation méthodologique des diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits, y compris la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques,
	ci-après dénommée « évaluation des valeurs ». La Plateforme a confirmé dans son programme de travail glissant pour la période allant jusqu’en 2030 que cette évaluation serait établie en vue d’être examinée par la Plénière à sa neuvième session. La version préliminaire des chapitres de l’évaluation a été présentée en vue de son examen par les experts (premier examen externe) du 29 juillet au 22 septembre 2019. Les observations ont été examinées par le groupe d’experts chargé des évaluations au cours de la deuxième réunion des auteurs, qui s’est tenue à Vitoria-Gasteiz (Espagne), du 21 au 25 octobre 2019. La deuxième version des chapitres de l’évaluation et la version préliminaire du résumé à l’intention des décideurs ont été présentées en vue de leur examen par les gouvernements et experts (deuxième examen externe) du 20 janvier au 19 mars 2021. La troisième réunion des auteurs se déroulera en ligne du 12 au 21 avril 2021 ;
	2. *Évaluation de l’utilisation durable des espèces sauvages.* Dans sa décision IPBES-6/1, la Plénière a approuvé la réalisation d’une évaluation thématique de l’utilisation durable des espèces sauvages. La Plateforme a confirmé dans son programme de travail glissant que cette évaluation serait établie en vue d’être examinée par la Plénière à sa neuvième session. La version préliminaire des chapitres de l’évaluation a été présentée en vue de son examen par les experts (premier examen externe) du 27 août au 20 octobre 2019. Les observations ont été examinées par le groupe d’experts chargé des évaluations au cours de la deuxième réunion des auteurs, qui s’est tenue à Nairobi, du 18 au 22 novembre 2019. La deuxième version des chapitres de l’évaluation et la version préliminaire du résumé à l’intention des décideurs ont été présentées en vue de leur examen par les gouvernements et experts (deuxième examen externe) du 15 avril au 10 juin 2021 ;
	3. *Évaluation des espèces exotiques envahissantes*. Dans sa décision IPBES-6/1, la Plénière a approuvé la réalisation d’une évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes, après sa septième session, pour examen à sa dixième session. La première réunion des auteurs a eu lieu à Tsukuba (Japon), du 19 au 23 août 2019. La version préliminaire des chapitres de l’évaluation a été présentée en vue de son examen par les experts (premier examen externe) du 31 août au 18 octobre 2020. Les observations ont été examinées par le groupe d’experts chargé des évaluations au cours de la deuxième réunion des auteurs, qui s’est tenue en ligne du 30 novembre au 7 décembre 2020.
2. Les progrès accomplis dans le processus de cadrage des évaluations prévues dans le cadre de l’objectif 1 du programme de travail sont, notamment, les suivants :
	1. *Évaluation thématique des liens d’interdépendance entre la biodiversité, l’eau, l’alimentation et la santé dans le contexte du changement climatique (évaluation des interactions).* À sa quatorzième réunion, le Groupe d’experts multidisciplinaire, en consultation avec le Bureau, a sélectionné, parmi l’ensemble des nominations reçues en réponse à un appel à nomination d’experts, un groupe de 47 experts chargés d’aider au cadrage de l’évaluation. Une conférence en ligne a été organisée du 30 septembre au 2 octobre 2019 afin de solliciter de premières contributions au processus de cadrage de l’évaluation des interactions. La réunion de cadrage s’est tenue en ligne du 23 mars au 3 avril 2020, et le projet de rapport de cadrage a été présenté en vue de son examen externe du 5 juin au 31 juillet 2020. Dans le cadre de la préparation de la huitième session de la Plénière, il a été procédé à un deuxième examen externe, du 18 décembre 2020 au 5 février 2021. Le rapport de cadrage final a été présenté dans le document IPBES/8/3 en vue de son examen par la Plénière ; des informations sur le processus de cadrage sont présentées dans le document IPBES/8/INF/4 ;
	2. *Évaluation thématique des causes profondes de l’érosion de la biodiversité et des déterminants des changements transformateurs, et les solutions pour réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité (évaluation des changements transformateurs)* À sa quatorzième réunion, le Groupe d’experts multidisciplinaire, en consultation avec le Bureau, a sélectionné, parmi l’ensemble des nominations reçues en réponse à un appel à nomination d’experts, un groupe de 41 experts chargés d’aider au cadrage de l’évaluation. Une conférence en ligne a été organisée du 9 au 11 octobre 2019 afin de solliciter de premières contributions au processus de cadrage de l’évaluation des changements transformateurs. La réunion de cadrage s’est tenue en ligne, du 21 au 30 avril 2020. Le projet de rapport de cadrage a été présenté en vue de son examen externe du 3 juillet au 28 août 2020, et du 18 décembre 2020 au 5 février 2021. Le rapport de cadrage final a été présenté dans le document IPBES/8/4 en vue de son examen par la Plénière à sa huitième session ; des informations sur le processus de cadrage sont présentées dans le document IPBES/8/INF/6 ;
	3. *Évaluation méthodologique de l’impact et de la dépendance des entreprises à l’égard de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations (évaluation des entreprises et de la biodiversité)* À sa seizième réunion, le Groupe d’experts multidisciplinaire, en consultation avec le Bureau, a sélectionné, parmi l’ensemble des nominations reçues en réponse à un appel à nomination d’experts, un groupe de 40 experts chargés d’aider au cadrage de l’évaluation. Une conférence en ligne a été organisée les 25 et 26 mars 2021 afin de solliciter de premières contributions au processus de cadrage. La réunion de cadrage s’est tenue en ligne, du 26 au 30 avril 2021. Des informations sur le processus de cadrage sont présentées dans le document IPBES/8/INF/7.
3. Vu les résultats des exercices de cadrage pour les évaluations des interactions et des changements transformateurs, et compte tenu des diverses limitations des ressources, il est proposé d’adopter le nouveau calendrier d’évaluation ci-après :

**Année 1**

**Année 2**

**Année 3**

**Année 1**

**Année 2**

**Année 3**

**Utilisation durable des espèces sauvages**

**Valeurs**

**Année 1**

**Année 2**

**Année 3**

**Espèces exotiques envahissantes**

**IPBES**

 **7**

**IPBES**

**8**

**IPBES**

**9**

**IPBES**

**10**

**IPBES**

**11**

**IPBES**

**12**

**IPBES**

**13**

**IPBES**

**14**

**IPBES**

**15**

**IPBES**

**16**

**IPBES**

**17**

**Année 3**

**Cadrage**

**Année 1**

**Année 2**

**Année 2**

**Année 1**

**Année 3**

**Cadrage**

**Biodiversité, eau, alimentation et santé**

**Déterminants des changements transformateurs**

**Entreprises et biodiversité**

**Année 2**

**Année 1**

**Évaluation supplémentaire (éventuellement deuxième évaluation mondiale)**

**Cadrage**

**Année 1**

**Année 2**

**Année 3**

**Cadrage**

**Année 2**

**Année 1**

**Évaluation supplémentaire**

**Année 3**

**Cadrage**

 B. Objectif 2 : Renforcement des capacités

1. Au premier paragraphe de la section III de sa décision IPBES‑7/1, la Plénière a prorogé le mandat de l’équipe spéciale sur le renforcement des capacités pour la réalisation de l’objectif 2 du programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu’en 2030, conformément au mandat révisé énoncé aux sections I et II de l’annexe II de cette décision. En application de cette décision, le Bureau et le Groupe d’experts multidisciplinaire ont constitué l’équipe spéciale conformément au mandat énoncé dans l’annexe à cette décision.
2. La première réunion des cinq équipes spéciales de la Plateforme créées dans le cadre du programme de travail glissant pour la période allant jusqu’en 2030 a pris la forme d’une réunion conjointe comportant des séances communes et séparées, qui s’est tenue à Bonn (Allemagne), du 11 au 14 novembre 2019. La deuxième réunion de l’équipe spéciale sur le renforcement des capacités s’est tenue en ligne le 28 avril 2020. D’autres réunions en groupes plus restreints ainsi que des discussions par courrier électronique ont été organisées tout au long de 2020 et 2021.
3. Les progrès accomplis dans la réalisation de l’objectif 2, décrits dans le document IPBES/8/INF/9, comprennent les suivants :
	1. Dans le cadre de l’objectif 2 a), « Apprentissage et engagement améliorés », ils ont porté, entre autres, sur la mise en œuvre du programme de bourses pour l’évaluation des valeurs, l’évaluation de l’utilisation durable des espèces sauvages, l’évaluation des espèces exotiques envahissantes, l’équipe spéciale sur les scénarios et modèles, et des activités de formation et de familiarisation à l’intention des experts de la Plateforme et des autres acteurs à l’interface science-politiques. Ils ont également porté sur la création et la promotion de webinaires et d’autres approches en ligne, notamment un webinaire sur les principaux messages du *Rapport sur l’évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques* d’intérêt particulier pour les communautés autochtones et locales, des webinaires en rapport avec les travaux sur les scénarios et modèles, de courts didacticiels vidéo sur la politique de gestion des données de la Plateforme, et trois webinaires visant à renforcer la participation des parties prenantes aux processus d’évaluation en cours. Parmi les autres progrès accomplis, on peut citer l’organisation de réunions de concertation science-politique avec les correspondants nationaux afin de développer les capacités et d’accroître la participation des gouvernements à la production et à l’adoption des produits et processus de l’IPBES, notamment des réunions virtuelles destinées à accroître la pertinence des évaluations des interactions et des changements transformateurs (du 6 au 10 juillet 2020), de l’évaluation des valeurs (11 février 2021) et de l’évaluation de l’utilisation durable (11 et 12 mai 2021) pour l’élaboration des politiques ;
	2. Dans le cadre de l’objectif 2 b), « Accès facilité aux compétences d’experts et à l’information », ils ont concerné le soutien à l’adoption des évaluations approuvées et d’autres produits, en réponse à l’appel à l’organisation de telles manifestations lancé en mai 2019 ; la promotion de communautés de praticiens, y compris des communautés pilotes fondées sur les sciences sociales, les sciences humaines, et la communauté des scénarios et modèles de la Plateforme ; et l’organisation d’une réunion du forum sur le renforcement des capacités afin de faciliter la participation et de développer et renforcer la collaboration avec et entre les organisations et institutions en vue de la réalisation de l’objectif 2. La quatrième réunion du forum, qui s’est tenue en ligne les 7 et 8 décembre 2020, a été consacrée à la création de plateformes et de réseaux pour la Plateforme ;
	3. Dans le cadre de l’objectif 2 c), « Capacités nationales et régionales renforcées », ils ont notamment consisté à encourager la création de plateformes, de réseaux et d’évaluations science-politique en faveur de la biodiversité et des services écosystémiques aux niveaux national, sous-régional et régional, en particulier en facilitant la mutualisation des connaissances et des compétences d’experts entre les acteurs clés des plateformes science-politique existantes et ceux désireux de créer de nouvelles plateformes, sur les moyens de soutenir les travaux de la Plateforme, ainsi que la promotion et la diffusion des exemples de meilleures pratiques, notamment la quatrième réunion du forum de la Plateforme sur le renforcement des capacités et la création d’un espace en ligne sur le site web de la Plateforme proposant des orientations à l’intention de ceux désireux de créer, de maintenir et d’utiliser des plateformes et réseaux.

 C. Objectif 3 : Renforcement de la base de connaissances

 1. Objectif 3 a) : Travaux avancés sur les connaissances et les données

1. Au premier paragraphe de la section IV de sa décision IPBES‑7/1, la Plénière a prorogé le mandat de l’équipe spéciale sur les connaissances et les données aux fins de la réalisation de l’objectif 3 (a) du programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu’en 2030, conformément au mandat révisé figurant dans les sections I et III de l’annexe II à cette décision. En application de cette décision, le Bureau et le Groupe d’experts multidisciplinaire ont constitué l’équipe spéciale en fonction du mandat en question.
2. La première réunion des cinq équipes spéciales de la Plateforme créées dans le cadre du programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu’en 2030 a pris la forme d’une réunion conjointe comportant des séances communes et séparées, qui s’est tenue à Bonn (Allemagne), du 11 au 14 novembre 2019. La deuxième réunion de l’équipe spéciale sur les connaissances et les données s’est tenue en ligne du 13 au 16 juillet 2020. D’autres réunions en groupes plus restreints ainsi que des discussions par courrier électronique ont été organisées tout au long de 2020 et 2021.
3. Les progrès accomplis dans le domaine des travaux avancés sur les moyens de stimuler la production de connaissances comprennent la mise au point d’un processus visant à favoriser la production de nouvelles connaissances, l’élaboration de lignes directrices vivantes et la création d’un modèle visant à aider les auteurs des évaluations à identifier les lacunes de connaissances, qui ont été approuvés par le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau lors de leurs quinzièmes réunions respectives ; la fourniture d’un soutien aux auteurs des évaluations en cours afin de les aider à identifier les insuffisances sur le plan des connaissances et à établir une liste des lacunes dans le cadre de ces évaluations ; la promotion de la prise en considération des lacunes en matière de connaissances recensées par les organisations externes ; des initiatives, dont l’élaboration d’une approche pour les ateliers de concertation, qui sera mise en œuvre en 2021, avec la participation d’experts des évaluations réalisées par la Plateforme et de représentants des organisations et réseaux concernés à l’échelon national ou régional, qui jouent un rôle de premier plan dans la programmation et le financement de la production de nouvelles connaissances, afin de favoriser la prise en considération des lacunes en matière de connaissances recensées dans le cadre des évaluations réalisées par la Plateforme ; et l’élaboration d’un programme de suivi de l’effet des mesures prises pour stimuler la production de connaissances et de l’aptitude de ces mesures à remédier efficacement aux lacunes recensées au fil du temps.
4. Parmi les progrès accomplis dans le domaine des travaux avancés sur la gestion des données, on peut citer l’élaboration de la politique de la Plateforme en matière de gestion des données, qui a été approuvée par le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau à leurs quatorzièmes réunions respectives et est présentée dans le document IPBES/8/INF/12, ainsi que des travaux visant à définir une vision à long terme (jusqu’en 2030) en matière de gestion, de traitement et de fourniture de données ; la fourniture d’un soutien aux évaluations des valeurs, de l’utilisation durable, des espèces exotiques envahissantes, des interactions et des changements transformateurs, pour ce qui concerne les aspects liés à la politique de gestion des données et à la production, à la gestion, au traitement et à la livraison des produits de la Plateforme, y compris la création d’un dossier d’information et l’élaboration de lignes directrices techniques sur la mise en œuvre de la politique, en collaboration avec le groupe d’appui technique sur le renforcement des capacités ; l’élaboration d’un ensemble de lignes directrices techniques aux fins des évaluations de la Plateforme, en réponse à des questions fréquemment posées sur la gestion, le traitement et la fourniture des données géographiques ; la réalisation de trois études pilotes sur l’application de l’intelligence artificielle et le traitement du langage naturel ; et un examen des travaux sur les indicateurs réalisés dans le cadre du premier programme de travail de la Plateforme.

 2. Objectif 3 b) : Reconnaissance et utilisation améliorées des systèmes de savoirs autochtones et locaux

1. Au deuxième paragraphe de la section IV de sa décision IPBES‑7/1, la Plénière a prorogé le mandat de l’équipe spéciale sur les savoirs autochtones et locaux aux fins de la réalisation de l’objectif 3 b) du programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu’en 2030, conformément au mandat révisé figurant dans les sections I et IV de l’annexe II à cette décision. En application de cette décision, le Bureau et le Groupe d’experts multidisciplinaire ont constitué l’équipe spéciale en fonction du mandat en question.
2. La première réunion des cinq équipes spéciales de la Plateforme créées dans le cadre du programme de travail glissant pour la période allant jusqu’en 2030 a pris la forme d’une réunion conjointe comportant des séances communes et séparées, qui s’est tenue à Bonn (Allemagne), du 11 au 14 novembre 2019. La deuxième réunion de l’équipe spéciale sur les savoirs autochtones et locaux s’est tenue en ligne du 11 juin au 2 juillet 2020. D’autres réunions en groupes plus restreints ainsi que des discussions par courrier électronique ont été organisées tout au long de 2020 et 2021.
3. Les progrès accomplis dans la réalisation de l’objectif 3 b) sont décrits en détail dans le document IPBES/8/INF/10. Diverses activités ont été menées, dont des travaux entrepris avec les groupes de liaison sur les savoirs autochtones et locaux pour les évaluations en cours, notamment la fourniture d’un soutien méthodologique le cas échéant ; un appel à contributions sur les savoirs autochtones et locaux (du 10 juillet au 15 septembre 2020) afin d’enrichir la bibliothèque de la Plateforme dans ce domaine et d’étoffer la liste d’experts pour les trois évaluations en cours ; l’organisation d’ateliers de concertation avec des experts des savoirs autochtones et locaux et des représentants des populations autochtones et des communautés locales en vue du processus de cadrage des évaluations des interactions et des changements transformateurs (le 16 juillet 2020) et de l’évaluation des espèces exotiques envahissantes (en ligne, du 29 octobre au 1er novembre 2020) ; un examen par les pairs des projets de rapports de cadrage sur les interactions et les changements transformateurs, et des évaluations des espèces exotiques envahissantes et des valeurs ; la communication et la sensibilisation post-évaluation, y compris la compilation de la présentation intitulée « Messages principaux de l’*évaluation mondiale de la Plateforme* d’intérêt particulier pour les peuples autochtones et des communautés locales » ; et le développement des orientations méthodologiques sur l’application de l’approche concernant la reconnaissance et l’utilisation des systèmes des savoirs autochtones et locaux au sein de la Plateforme, notamment en ce qui concerne les scénarios de consentement préalable libre et en connaissance de cause et les savoirs autochtones et locaux ; les communautés locales ; et la gestion des données en ce qui concerne les savoirs autochtones et locaux.

 D. Objectif 4 : Appui à l’élaboration des politiques

 1. Objectif 4 a) : Travaux avancés sur les moyens d’action, les outils d’appui à l’élaboration des politiques et les méthodes

1. Au premier paragraphe de la section V de sa décision IPBES‑7/1, la Plénière a créé une équipe spéciale sur les outils et méthodes d’élaboration des politiques aux fins de la réalisation de l’objectif 4 a) du programme de travail glissant pour la période allant jusqu’en 2030, conformément au mandat figurant dans les sections I et VI de l’annexe II à cette décision. En application de cette décision, le Bureau et le Groupe d’experts multidisciplinaire ont constitué l’équipe spéciale en fonction du mandat en question.
2. La première réunion des cinq équipes spéciales de la Plateforme créées dans le cadre du programme de travail glissant pour la période allant jusqu’en 2030 a pris la forme d’une réunion conjointe comportant des séances communes et séparées, qui s’est tenue à Bonn (Allemagne), du 11 au 14 novembre 2019. La deuxième réunion de l’équipe spéciale sur les outils et méthodes d’élaboration des politiques s’est tenue en ligne du 4 au 7 mai 2020. D’autres réunions en groupes plus restreints ainsi que des discussions par courrier électronique ont été organisées tout au long de 2020 et 2021.
3. Les progrès accomplis dans la réalisation de l’objectif 4 a) sont présentés dans le document IPBES/8/INF/13. Ils comprennent la promotion de l’utilisation des résultats des évaluations de la Plateforme dans le processus décisionnel, et notamment une enquête sur l’utilisation des évaluations de la Plateforme dans ce processus (menée entre le 20 novembre 2020 et le 14 janvier 2021) ; l’élaboration d’un concept pour les concertations en ligne visant à comprendre et à favoriser l’utilisation de ces évaluations, et son expérimentation dans la région africaine le 18 mars 2021 ; l’organisation d’activités visant à accroître la pertinence des évaluations de la Plateforme pour l’élaboration des politiques, y compris un examen par l’équipe spéciale des projets de rapports de cadrage et des évaluations ; la prise en considération des résultats de l’enquête dans l’élaboration de recommandations concernant le format des futures évaluations de la Plateforme ; la fourniture d’une aide aux auteurs des chapitres relatifs aux politiques dans les évaluations en cours, y compris un examen des « packs de bienvenue » destinés aux équipes d’évaluation ; et l’achèvement du rapport intitulé « Methodological guidance for assessing policy instruments and facilitating the use of policy support tools and methodologies through IPBES assessments », approuvé ultérieurement par le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau.
4. En ce qui concerne l’avenir du portail d’appui aux politiques, le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau recommandent à la Plénière, après sa huitième session, de ne pas développer plus avant le portail, mais d’en faire plutôt un référentiel pour les seuls produits de la Plateforme.

 2. Objectif 4 b) : Travaux avancés sur les scénarios et modèles de la biodiversité et des services écosystémiques

1. Au deuxième paragraphe de la section V de sa décision IPBES‑7/1, la Plénière a créé une équipe spéciale sur les scénarios et les modèles aux fins de la réalisation de l’objectif 4 b) du programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu’en 2030, conformément au mandat figurant dans les sections I et V de l’annexe II à cette décision. En application de cette décision, le Bureau et le Groupe d’experts multidisciplinaire ont constitué l’équipe spéciale en fonction du mandat en question.
2. La première réunion des cinq équipes spéciales de la Plateforme créées dans le cadre du programme de travail glissant pour la période allant jusqu’en 2030 a pris la forme d’une réunion conjointe comportant des séances communes et séparées, qui s’est tenue à Bonn (Allemagne), du 11 au 14 novembre 2019. La deuxième réunion de l’équipe spéciale sur les scénarios et les modèles s’est tenue en ligne du 6 au 8 mai 2020. D’autres réunions en groupes plus restreints ainsi que des discussions par courrier électronique ont été organisées tout au long de 2020 et 2021.
3. Les progrès accomplis dans la réalisation de l’objectif 4 b) sont présentés dans le document IPBES/8/INF/14. Ils comprennent la fourniture d’un soutien aux évaluations de la Plateforme en ce qui concerne les scénarios et les modèles, y compris un examen des projets de rapports de cadrage et des évaluations ; la préparation de publications afin de guider les prochaines évaluations et d’impliquer la communauté scientifique au sens large ; et la promotion du développement de scénarios et de modèles pour les futures évaluations de la Plateforme, et notamment la création du Nature Futures Framework comme outil pour favoriser le développement de scénarios et de modèles sur la biodiversité et les services écosystémiques à soumettre à l’examen de la Plénière à sa neuvième session. Un atelier intitulé « New Narratives for Nature : operationalizing the IPBES Nature Futures scenarios », a été organisé à Hayama (Japon), du 24 au 28 février 2020 afin de promouvoir la création de récits explicatifs de Nature Futures, et un atelier sur la modélisation de scénarios Nature Futures a été organisé en ligne, du 12 au 15 janvier 2021, afin de stimuler l’élaboration de scénarios et modèles à l’intention de la Plateforme par des communautés qui créent et appliquent d’autres types de modèle à des échelles et dans des domaines différents présentant un intérêt pour la biodiversité et les services écosystémiques.

 E. Objectif 5 : Renforcement de la communication et de la participation

 1. Objectif 5 a) : Communication renforcée

1. Les progrès accomplis dans la réalisation de l’objectif 5 a) sont décrits en détail dans le document IPBES/8/INF/15 ; la présente section met en évidence les principaux éléments de ces progrès.

 a) Médias traditionnels

1. Du 1er mai 2019 au 31 décembre 2020, la Plateforme a recensé plus de 54 750 articles relatifs à la Plateforme publiés sur des médias en ligne. Ces articles, qui ne comprennent pas ceux parus dans la presse imprimée ni les reportages télévisés, sont apparus dans 188 pays et en 59 langues. Leur publication a été favorisée par le succès du *Rapport sur l’évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques* et du rapport de l’atelier de la Plateforme sur la biodiversité et les pandémies. À titre de comparaison, en 2018, on avait recensé au total 6 553 mentions de la Plateforme dans des articles publiés en ligne, dans 37 langues et 126 pays.

 b) Médias sociaux

1. La Plateforme a atteint en 2019 des niveaux sans précédent de présence dans les médias sociaux, tous paramètres confondus. Du 1er mai au 31 décembre 2019, son audience a connu une augmentation totale de 73 %, la plus forte croissance étant observée sur LinkedIn (112 %) et Instagram (87 %), suivis de Facebook (71 %), Twitter (54 %) et YouTube (42 %). Le nombre le plus élevé d’impressions au cours de cette période a été généré sur Twitter (plus de 23 millions), suivi de Facebook (plus de 1 million).
2. En 2020, le nombre d’abonnés aux comptes de la Plateforme sur les médias sociaux en anglais a augmenté d’environ 63 %, soit une croissance de 120 % sur LinkedIn, 57 % sur Instagram, 56 % sur YouTube, 50 % sur Twitter et 32 % sur Facebook. La campagne organisée sur les médias sociaux pour le lancement du rapport de l’atelier de la Plateforme sur la biodiversité et les pandémies a généré plus de 4 millions d’impressions en une seule semaine.
3. En juin 2020, la Plateforme a lancé des chaînes Facebook et Twitter en français et en espagnol, afin de renforcer encore sa présence et la sensibilisation sur les médias sociaux. Au cours des sept premiers mois, les communautés francophones et hispanophones de ses médias sociaux se sont développées, pour atteindre respectivement 4 200 et 4 300 abonnés, dépassant ainsi, en neuf premiers mois d’activité, tous les objectifs de la première année.

 c) Suivi et évaluation de l’impact

1. Afin d’aider la communauté de la Plateforme à présenter des exemples concrets de l’impact spécifique des travaux de la Plateforme, le secrétariat a continué, en 2019 et 2020, de mettre à jour et de développer la base de données de suivi et d’évaluation d’impact de la Plateforme (TRACK). Cet outil, qui a déjà permis de suivre et d’évaluer plus de 400 « impacts » différents, reste ouvert aux contributions publiques, et peut être consulté à l’adresse [www.ipbes.net/impact-tracking-view](http://www.ipbes.net/impact-tracking-view).

 d) Podcast *Nature Insight*

1. En juillet 2020, la Plateforme a lancé avec succès une série pilote de six podcasts produite, distribuée et commercialisée par des professionnels, afin de faire entendre des voix issues de la communauté de la Plateforme que l’on entend moins souvent, mais qui sont néanmoins importantes. L’une des principales raisons du succès de cette initiative est l’utilisation de la formule podcast afin de toucher des publics prioritaires plus larges, et de faire en sorte que les parties prenantes, qu’elles soient nouvelles ou non, puissent mieux comprendre les travaux de la Plateforme et se sentir plus concernées par eux. La série de podcasts *Nature Insight* a été bien accueillie par la communauté de la Plateforme puisque plus de 12 900 téléchargements ont été effectués par des auditeurs, dans plus de 100 pays.

 2. Objectif 5 b) : Participation renforcée des gouvernements

1. La participation des gouvernements aux processus de la Plateforme a été considérablement renforcée, notamment grâce à l’organisation de réunions de concertation avec les correspondants nationaux, de deux périodes d’examen externe pour les rapports de cadrage des évaluations des interactions et des changements transformateurs, et de conférences en ligne afin de solliciter de premières contributions aux processus de cadrage.

 3. Objectif 5 c) : Participation renforcée des parties prenantes

1. Les progrès accomplis dans la réalisation de l’objectif 5 c) sont décrits en détail dans le document IPBES/8/INF/16 ; la présente section met en évidence les principaux éléments de ces progrès.
2. Un nombre restreint de manifestations en présentiel ont été organisées à l’intention des parties prenantes, qui ont été autant d’occasions de renforcer la participation à la Plateforme. Citons notamment la manifestation de sensibilisation pour l’Europe orientale et la réunion de concertation des correspondants nationaux, qui se sont tenues conjointement à Bakou les 5 et 6 décembre 2019, bien que ces manifestations aient été fortement écourtées en raison de la pandémie de COVID-19.
3. Les travaux relatifs à la participation des parties prenantes en 2020 ont été principalement axés sur la conception, la mise en œuvre et l’analyse par des experts externes d’une deuxième enquête quantitative sur la participation des parties prenantes, dans le prolongement de la première enquête de 2016, afin de mieux cartographier et évaluer la participation de la communauté de parties prenantes de la Plateforme aux travaux de cette dernière. L’enquête a été lancée le 4 mai 2020 dans les six langues officielles des Nations Unies, avec un appui en nature de l’Union internationale pour la conservation de la nature et l’assistance de consultants statistiques professionnels. Au total, la Plateforme a reçu 1 024 formulaires d’enquête complétés. Une analyse de l’enquête 2020 est présentée dans le document IPBES/8/INF/16. Le deuxième semestre de 2020 a été consacré à une action de suivi de l’enquête (plus précisément, la préparation et la gestion des données conformément à la politique de la Plateforme en la matière), à la sixième consultation paneuropéenne des parties prenantes de la Plateforme, qui a été organisée en ligne les 5 et 6 octobre 2020, et à de premières discussions sur les options et les modalités des « journées des parties prenantes » en prévision de la huitième session de la Plénière de la Plateforme.
4. Deux webinaires de la Plateforme ont été diffusés les 14 et 16 juillet 2020 afin de permettre aux parties prenantes d’examiner des questions liées aux populations autochtones et aux communautés locales, dans le cadre du processus d’examen des rapports de cadrage des évaluations des interactions et des changements transformateurs [voir paragraphe 11 a) ci-dessus].
5. Une nouvelle initiative, la série de vidéos *Stakeholder Spotlight*, a été lancée afin de mettre en lumière la grande diversité de parties prenantes de la Plateforme et les groupes constituant la communauté de la Plateforme au sens large. Entre mai 2019 et décembre 2020, la Plateforme a organisé des entretiens avec divers experts de la Plateforme, parties prenantes, organisations non gouvernementales représentatives, populations autochtones et communautés locales, détenteurs de savoirs autochtones et locaux, représentants de la jeunesse, lobbies, et gouvernements locaux et régionaux. Cinq vidéos *Stakeholder Spotlight* ont été publiées.

 F. Objectif 6 : Renforcement de l’efficacité de la Plateforme

1. Les progrès accomplis dans la réalisation de l’objectif 6 sont décrits en détail dans le document IPBES/8/8 ; la présente section met en évidence les principaux éléments de ces progrès.

 1. Objectif 6 a) : Évaluation périodique de l’efficacité de la Plateforme

1. Un avis sera publié à la suite de la huitième session de la Plénière, afin de demander aux membres et aux parties prenantes de la Plateforme leur point de vue sur l’examen de la Plateforme effectué au terme de son premier programme de travail. Sur la base des réponses reçues, le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau prépareront un cadre d’examen à mi-parcours, qui sera soumis à la Plénière à sa neuvième session.

 2. Objectif 6 b) : Évaluation du cadre conceptuel de la Plateforme

1. Le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau ont entamé une étude sur l’utilisation et l’impact du cadre conceptuel. Dans le cadre de cette étude, deux enquêtes en ligne ont été menées, du 6 avril au 29 mai 2020, l’une ciblant les experts des évaluations en cours et des évaluations achevées de la Plateforme, et l’autre les correspondants nationaux et les parties prenantes. Le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau ont également procédé à une analyse documentaire afin d’évaluer l’utilisation et l’impact du cadre conceptuel. Un avant-projet de l’étude sera présenté en vue d’un examen externe du 1er juin au 31 juillet 2021. Le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau tiendront compte des observations reçues lorsqu’ils parachèveront l’étude en vue de son examen par la Plénière à sa neuvième session.

 3. Objectif 6 c) : Renforcement de l’efficacité du processus d’évaluation

1. Le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau ont analysé les informations en retour et enseignements obtenus sur le processus d’évaluation de la Plateforme, et ont décidé de recommander à la Plénière d’expérimenter un cycle supplémentaire d’examen par les gouvernements en juillet et août 2021 pour le résumé de l’évaluation des valeurs à l’intention des décideurs. Grâce à ce cycle d’examen supplémentaire, le résumé à l’intention des décideurs pourrait être plus utile à l’élaboration des politiques, et l’examen de sa version finale par la Plénière pourrait être facilité.
2. Le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau étaient également favorables à l’expérimentation de méthodes et d’outils nouveaux et innovants dans les évaluations en cours de la Plateforme. Les actions dans ce sens sont pilotées par l’équipe spéciale sur les connaissances et les données. Les progrès accomplis à cet égard, y compris les études pilotes sur l’application de l’intelligence artificielle et le traitement du langage naturel pour les produits de la Plateforme, sont présentés dans le document IPBES/8/INF/11.

 II. Recrutement des membres du personnel du secrétariat au cours de la période allant de 2019 à 2021

1. Dans sa décision IPBES-6/4, adoptée à sa sixième session, la Plénière a approuvé un financement destiné au reclassement de P-2 à P-3 de deux postes du secrétariat. Le processus de recrutement pour les postes de spécialiste de la gestion de l’information (P-3) et de spécialiste de la gestion des programmes (P-3) s’est achevé en septembre 2019.
2. Dans sa décision IPBES-7/4, adoptée à sa septième session, la Plénière a approuvé un financement destiné à la création de trois nouveaux postes au secrétariat, dont deux ont été pourvus en 2020. Le poste d’assistant(e) administratif(ve) (GS-5) chargé(e) des achats et des voyages a été pourvu en juin 2020 et celui de fonctionnaire d’administration et chef(fe) des opérations (P-4) chargé(e) de superviser les tâches administratives du secrétariat, y compris les ressources humaines, les achats et l’exécution du budget, en juin 2020. Le processus de recrutement pour le poste de responsable du développement (P-3), qui correspond au poste actuellement financé par le Gouvernement français aux fins de la mise en œuvre de la stratégie de collecte de fonds, a été gelé, étant donné que l’appui en nature de la France pour ce poste a été prolongé jusqu’en août 2022.
3. Dans sa décision IPBES-7/4, la Plénière a également approuvé un financement aux fins de la transformation du poste à mi-temps d’assistant(e) aux systèmes d’information (GS-5) en poste à plein temps de classe GS-6. Le poste à plein temps a été pourvu en mai 2020 et consiste à soutenir le développement et la maintenance du système de gestion des données qui permet la mise en œuvre du programme de travail de la Plateforme.
4. En outre, à sa septième session, la Plénière a approuvé le reclassement du poste de chef(fe) du secrétariat de D-1 à D-2, pour reconnaître le niveau de responsabilité, d’engagement et de compétences requis. Le processus de recrutement pour ce poste est en cours.
5. Trois membres du personnel ont quitté leur poste en 2019. Le processus de recrutement pour ces trois postes est achevé. Le poste d’assistant(e) administratif(ve), assistant(e) du (de la) chef(fe) du secrétariat (GS-6), vacant depuis janvier 2019, a été pourvu en octobre 2019, celui de spécialiste de la gestion des programmes, responsable du programme de travail (P-4), vacant depuis septembre 2019, en septembre 2020 ; et celui d’assistant(e) au budget et aux finances (GS-6), vacant depuis décembre 2019, en août 2020.
6. Un membre du personnel a changé de poste au niveau interne en septembre 2020, laissant vacant un poste de spécialiste de la gestion des programmes (P-3). Le processus de recrutement pour ce poste, ainsi que pour le poste de spécialiste de la gestion des programmes (P-3) vacant depuis 2018, sera achevé avant la huitième session de la Plénière.
7. Des informations sur les dispositions institutionnelles établies en vue de la mise en œuvre de l’appui technique nécessaire à l’exécution du programme de travail sont présentées dans le document IPBES/8/INF/2.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. \* IPBES/8/1. [↑](#footnote-ref-2)